Vaccination du lapin (nouveauté) - Rongeur et lagomorphe

Publié par:

Publiée le : : .

Du nouveau dans la vaccination du lapin ...

Nouveau vaccin pour le Lapin de compagnie

Le laboratoire Nobivac lance un nouveau vaccin pour le lapin de compagnie.

Un vaccin complet qui protège contre la myxomatose et la maladie hémorragique du lapin. Deux maladies graves et souvent mortelles.

Une seule injection par an suffit contre une injection tous les 4 à 6 mois auparavant.
Elle se fera au cours de la visite annuelle du lapin et suite à l'examen pratiqué par le vétérinaire.

Petit rappel sur ces deux maladies dont il est important de protéger le lapin de compagnie.

La myxomatose : maladie grave, très contagieuse et mortelle se transmet soit par contact direct avec un lapin déjà infecté, soit par contact indirect via une piqûre d'insecte (moustique, puce, tique). Les principaux symptômes sont anorexie, conjonctivite, abattement écoulement oculaire.

La maladie hémorragique du lapin (VHD) : maladie virale grave et mortelle. Elle se transmet soit par contact direct avec un autre lapin malade, soit indirect via les insectes, plantes, autre animal malade par exemple. Les symptômes sont comme son nom l'indique « hémorragiques » (rhinite, anorexie, hémorragie nasale, oculaire etc.).

Jusqu'à présent le lapin était vacciné à partir de 6 mois, puis un rappel tous les 6 mois. En région à risque (sud de la France et tous les lieux propices au développement des moustiques) il est conseillé de vacciner tous les 4 mois.

L'arrivée de ce nouveau vaccin espace donc les rendez-vous chez le vétérinaire, puisqu'une seule injection par an suffit.

La vaccination du Lapin est donc un acte de prévention et de protection. Il faut la recommander.

Petit rappel : la vaccination est un acte vétérinaire, elle doit être faite après l’auscultation de l’animal et uniquement par un vétérinaire.

13/02/2012